

# LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE

## • SUISSE •

ORGANE de la CHAMBRE SUISSE DE L'HORLOGERIE, des CHAMBRES DE COMMERCE, des BUREAUX DE CONTRÔLE, des ASSOCIATIONS PATRONALES de l'INFORMATION HORLOGÈRE SUISSE et de la FIDUCIAIRE HORLOGÈRE SUISSE (Fidhor)

ABONNEMENTS: Un an Six mois  
Suisse . . . . . Fr. 14.05 Fr. 7.05  
Union postale . . . » 26.— » 13.—  
Majoration pour abonnement par la poste  
Compte de chèques postaux IV b 426

Paraissant le Mercredi à La Chaux-de-Fonds

LES CONSULATS SUISSES À L'ÉTRANGER REÇOIVENT LE JOURNAL

Annonces: Publicitas, S. A. suisse de Publicité, 5, rue St-Honoré, Neuchâtel, Tél. 51.187

Succursales et Agences en Suisse et à l'Étranger

ANNONCES:  
suisSES 15 centimes, offres et demandes  
de places 10 cts. le millimètre,  
étrangères 20 cts. le millimètre.  
Les annonces se paient d'avance.

### L'adaptation du régime douanier français

Le Comité d'études pour l'adaptation du régime douanier vient d'adresser son premier rapport au ministre du commerce et de l'industrie. On imagine l'intérêt que ce rapport présente pour nous.

Le Comité avait pour tâche de « saisir le gouvernement de toutes propositions de nature à favoriser l'activité commerciale par une adaptation du régime douanier aux conditions économiques », spécialement d'étudier la possibilité de supprimer un certain nombre de contingentements en les remplaçant par des droits de douane.

Le rapport débute par l'étude de l'origine et des caractéristiques du régime des contingentements. Celui-ci a été improvisé pour parer au danger que présentait pour l'économie nationale la situation exceptionnelle des échanges dus à la crise.

Plusieurs facteurs ont contribué à la désorganisation du commerce intérieur. La vente à tout prix organisée surtout par l'Allemagne, lors de la crise financière de 1931, en vue de se procurer des devises, actuellement a pratiquement disparu, mais la gêne apportée aux relations commerciales par le système de primes à l'exportation pratiqué par l'Allemagne subsiste toujours. Pour des raisons de politique commerciale générale, il est à peu près impossible de conserver le contingentement vis-à-vis du Reich et de le supprimer en faveur d'autres pays. Comme c'est à l'instabilité monétaire qu'on doit attribuer la situation présente des échanges commerciaux, c'est à la solution du problème monétaire qu'il convient de s'atteler, solution sans laquelle tout retour au régime douanier normal se heurterait à des difficultés inextricables.

Le Comité s'est ensuite tourné vers la détermination du niveau général auquel doit s'établir le tarif douanier que la France voudrait créer.

Avant la guerre, le principe appliqué était que le droit de douane devait correspondre à l'écart général entre les prix étrangers et les prix français. Ce principe ne peut s'appliquer de façon absolue. Il y a souvent des variations importantes du prix de revient d'un même produit dans l'intérieur d'un seul pays, suivant la situation géographique, les conditions de main-d'œuvre, de matières premières, etc. Il peut servir cependant de ligne générale pour l'établissement du tarif douanier.

Prenant pour base l'année 1913 où le coefficient moyen de perception, correspond à peu près à l'écart des prix français et étrangers, était de 9 %, le Comité a calculé quel serait l'indice douanier, correspondant à la différence des prix de gros, à appliquer aux principaux pays, étant donné les variations des prix depuis cette époque. Les relations de la Suisse et des Pays-Bas sont considérées ensemble. Leur indice douanier de 1930 fut établi à 1,6 %, celui de 1931 à 7, de 1932 à 8 de 1933 à 7, de 1934 à 1, de 1935 à 9!

Si l'on considère les prix de détail, l'indice serait de 10,7 % pour les échanges de la France avec le groupe Grande-Bretagne, États-Unis, Pays scandinaves, Pays-Bas, Belgique et Suisse.

Revenant aux contingentements, le Comité examine la possibilité de les remplacer par des droits de douane compensateurs. Il estime que, sauf cas exceptionnels, le contingent doit être

considéré non comme un élément de politique commerciale normale, mais comme un procédé provisoire de défense économique. Il signale que la prolongation du régime, au-delà d'une durée imposée par la stricte nécessité, serait de nature à apporter de graves modifications dans la structure économique du pays.

Le régime des contingents nécessite une intrusion croissante des organes administratifs dans la vie industrielle, intrusion qui suppose l'obligation d'obtenir des industriels un grand nombre de renseignements. Les contingents poussent inéluctablement vers un système d'économie dirigée dans tous ses détails qui ne manquerait pas d'être fatal à l'initiative individuelle des entreprises, non moins qu'à la liberté des consommateurs.

Le Comité préconise donc le remplacement progressif des contingents par des droits de douane, sitôt réalisée la stabilisation des monnaies. En attendant, on pourrait faire une discrimination entre les pays à monnaie stable et ceux qui en restent à un régime monétaire d'exception. Pour les premiers, parmi lesquels naturellement la Suisse, il serait possible d'envisager le remplacement des contingents par un tarif douanier compensateur.

Le rapport étudie ensuite la clause de la nation la plus favorisée. Après en avoir souligné les inconvénients, le Comité observe qu'il est pratiquement impossible de la supprimer.

Enfin, le Comité se tourne vers les mesures de protection qu'il convient de prendre contre le dumping. Il propose une loi en quatre articles, spécifiant le principe de la lutte contre l'abus des primes, le mode de protection, la procédure, le mode de suppression.

Il reste maintenant à savoir ce que le nouveau ministre du commerce pensera de cette proposition et surtout le temps qu'il prendra pour les appliquer en tout ou partie. Ch. B.

### Prescriptions étrangères en matière de devises

(Des Informations économiques, OSEC, Lausanne)

#### Colombie

##### Contrôle de l'importation.

Dans une circulaire récente, la Commission du contrôle des devises a donné des précisions au sujet d'une nouvelle ordonnance concernant le contrôle de l'importation. A partir du 1er août, toute commande de marchandises étrangères doit être soumise par l'importateur à la Commission du contrôle des devises sur formulaire spécial et avec description de la marchandise, de son origine, de sa valeur, etc. Les consulats colombiens à l'étranger ne viseront les factures consulaires, à partir de la date précitée, que sur présentation de ces formulaires de commande dûment contrôlés. Pour les marchandises commandées avant le 1er août 1936, il suffit de prouver que les commandes ont été faites avant cette date. En outre, la circulaire en question prévoit des facilités pour des cas spéciaux.

Ainsi que l'Argentine le pratique déjà, la Colombie demandera donc dorénavant des permis préalables pour toute importation. On ne sait pas encore quelles en seront les répercussions sur le commerce avec les pays dont, d'après la statistique colombienne, le commerce est actif, comme c'est le cas pour la Suisse.

#### Grèce

La Banque de Grèce fait savoir que des devises pour des voyages à l'étranger ne seront dorénavant octroyés que pour des cas urgents. Les autorités donneront les

visas pour passeports seulement sur présentation d'une autorisation de devises établie par la Banque de Grèce.

#### Iran.

A partir du 22 juin, des marchandises en consignation ne pourront être acceptées de la part des commerçants qu'avec l'assentiment de la Commission des devises. Les paiements à destination de l'Allemagne ne sont pas soumis à la loi sur les devises et doivent être faits auprès de la Banque d'Iran en marks de compensation. Pour toutes les commandes à l'étranger ainsi que pour toutes autres affaires nécessitant un paiement en devises, une autorisation préalable de la Commission des devises est exigée. Pour l'industrie suisse, il est intéressant de savoir que des licences de devises peuvent être obtenues pour des marchandises non encore dédouanées, selon leur importance pour l'économie iranienne. Les tresses de paille, montres et machines manquent cependant sur les listes en question.

La situation actuelle sur le marché des devises n'est pas favorable à l'exportation suisse, d'une part à cause de la pénurie de moyens de paiements étrangers et, d'autre part, ensuite de la disposition que les devises sont, en premier lieu, octroyées à des pays qui ont un commerce passif avec l'Iran. En outre, l'Allemagne et la Russie sont avantagées par le fait que leur commerce avec l'Iran n'est pas soumis à la loi sur les devises.

### Commerce extérieur

#### Suisse

D'après l'étude de la Direction générale des douanes, Section de la statistique du commerce, et si l'on s'en tient aux chiffres absolus, le mouvement du commerce extérieur suisse en juillet accuse une avance aux importations et aux exportations, comparativement au mois précédent. Les importations, d'une valeur de 95,3 millions de fr., sont de 1,9 millions supérieures à celles de juin. Les exportations ont atteint 66,5 millions de fr., soit 0,3 millions de plus qu'en juin.

En comparaison du mois de juillet 1935, les importations sont en recul de 14,8 millions et les exportations en augmentation de 5,6 millions de fr.

#### Mouvement de la balance commerciale

Année	Importations		Exportations		Déficit
	dont T. P. R.		dont T. P. R.		
(en millions de francs)					
Moyenne mensuelle:					
1928	226,6	—	176,3	—	50,3
1933	132,9	6,7	68,2	8,2	64,7
1934	119,5	6,4	68,7	8,6	50,8
1935	106,9	5,2	66,2	6,7	40,7
Juillet 1935	110,1	5,1	60,9	5,4	49,2
Juin 1936	93,4	4,9	66,2	6,7	27,2
Juillet 1936	95,3	4,5	66,5	6,2	28,8
Janv.-Juillet 1935	732,2	40,4	446,1	49,9	286,1
Janv.-Juillet 1936	637,3	36,1	462,8	47,7	174,5

(T. P. R. = trafic de perfectionnement et de réparation compris, depuis 1933, dans les chiffres d'importation et d'exportation ci-dessus).

Tout d'abord, il est encore nécessaire de rappeler que, depuis 1936, l'or en barres pour usages industriels n'est plus compris à l'exportation dans le bilan du commerce spécial car, d'après nos constatations, il ne s'agit maintenant plus que d'envois en transit n'ayant aucune influence sur la balance commerciale. Bien qu'il n'en fût pas toujours ainsi, soulignons que, pour des motifs de comparabilité, on a néanmoins défalqué l'or industriel exporté pour toutes les périodes mentionnées au tableau ci-dessus. L'élimination de cet or du commerce spécial de l'exportation a naturellement influé aussi sur les chiffres du déficit de notre balance commerciale tels qu'ils sont indiqués dans nos publications statistiques antérieures.

D'une manière absolue, c'est-à-dire compte non tenu de la durée inégale de la production mensuelle, nos exportations ont quelque peu progressé comparativement à juin. Elles ont augmenté en quantité de 5,1 % et en valeur de 0,5 % en chiffre rond. Comparées au mois de juillet 1935, qui, comme juillet 1936, comprend 27 jours de travail, elles marquent un accroissement quantitatif de 14,4 % et une plus-value de 9,2 %.

Si l'on fait abstraction des fluctuations saisonnières consécutives à la durée inégale de la production mensuelle (27 jours ouvrables en juillet contre 25 en juin), on voit que les importations, au lieu de progresser, ont fléchi de 3,7 à 3,5 millions de fr. par jour ouvrable comparativement à juin.

#### Nos principaux fournisseurs et débouchés

	Importations			Exportations		
	1935 Juillet	1936 Juin	1936 Juillet	1935 Juillet	1936 Juin	1936 Juillet
	(Valeur en millions de francs)					
Allemagne	29,0	25,4	26,3	11,3	14,2	13,2
France	16,1	12,5	13,3	7,4	8,6	10,0
Italie	9,2	5,6	6,6	6,1	4,9	4,5
Gde-Bretagne	6,3	4,7	6,6	5,7	7,7	7,4
Etats-Unis	6,1	4,4	5,9	4,1	4,0	5,3
Belgique	3,1	2,5	2,6	1,8	1,8	1,6
Hollande	3,2	2,5	2,5	2,1	1,7	1,7
Espagne	2,0	2,4	1,1	1,7	1,5	1,0
Autriche	2,5	2,0	2,1	1,7	1,6	1,6
Roumanie	3,3	2,7	1,3	0,4	0,6	0,5

1) Chiffres d'exportation sans l'or destiné à l'industrie.

Le mouvement de notre commerce extérieur est influencé aujourd'hui plus qu'autrefois par des conventions internationales. Relevons également que l'amélioration économique survenue dans différents pays, notamment dans quelques Etats d'outre-mer, grâce aux hausses de prix sur certains produits ruraux et produits bruts, augmente la capacité d'absorption de ces débouchés pour nos produits industriels.

## Ecoles professionnelles

### Technicum neuchâtelois Division du Locle

Rapport annuel sur l'année 1935-1936.

Durant l'exercice l'enseignement a été donné à 154 élèves réguliers (40 horlogers, 43 mécaniciens, 71 électriciens) 36 chômeurs suivant des cours de réadaptation, 10 externes, 63 participants aux cours du soir, au total 263 personnes.

M. Henri Rosat, expert fédéral, résume ses impressions comme suit:

La statistique indique une fréquentation intensive d'élèves réguliers dans les écoles de mécanique et d'électricité, mais faible dans celle d'horlogerie, au total:

174 au semestre d'été  
157 » » d'hiver.

En outre, les cours professionnels obligatoires institués pour les apprentis de métiers divers furent suivis par 14 personnes en été et 75 en hiver.

Il en résulte qu'au semestre d'été, la participation était de 192, au semestre d'hiver 236, dont environ 25 ne sont pas domiciliés dans la Commune.

Ce sont surtout des techniciens. Il n'y a pas d'étrangers.

La statistique ne comprend pas les chômeurs qui font des cours de réadaptation, au nombre de 36 durant l'année, avec un temps de présence variable suivant le métier envisagé, mais qui ne peut guère être inférieur à 6 mois pour donner des résultats utiles.

La concentration des Cours résultant de la fusion des deux établissements Le Locle - La Chaux-de-Fonds, s'est complétée par le fait des circonstances. La classe de fabrication mécanique de la montre a été supprimée à La Chaux-de-Fonds, et cet enseignement très important a été complètement remis au Locle qui était déjà supérieurement installé. L'enseignement donné aux techniciens des trois Ecoles se trouve ainsi au point, et les preuves fournies par les examens de diplôme 1935 pour 13 candidats sont satisfaisants, de même que pour ceux de IV<sup>e</sup> année au nombre de 16 qui terminent en 1936.

Dans chacune de ces séries, il ne se trouve qu'un seul horloger, les autres se répartissent également en mécanique et en électricité.

On attache actuellement une grande importance à l'enseignement du dessin, et la loi fédérale insiste sur ce point.

Au Technicum, cet enseignement est donné par les professeurs praticiens, spécialement préparés. Il est parallèle à celui de la technologie et aux travaux pratiques; il donne ainsi pleine satisfaction: Il tient compte des exigences actuelles de l'atelier, en donnant l'importance suffisante aux croquis à main levée, précis, exacts, aux plans de détails, à ceux d'exécution, soigneusement discutés, commentés, avec le professeur, précédant l'étude définitive d'une correction remarquable.

Ces études portent sur la construction de la montre, de l'horloge électrique; elles illustrent l'enseignement de la mécanique et de l'électricité. Les élèves sont excellemment préparés.

Une autre concentration des cours entre Le Locle et La Chaux-de-Fonds est celle de l'enseignement technologique, aux apprentis de l'artisanat.

La section Arts et Métiers de la division de La Chaux-de-Fonds, recevra dès avril 1936, les apprentis des montagnes d'une partie du Val-de-Ruz et du Jura bernois en sorte que les exigences de la loi fédérale seront réalisés en plein, grâce à l'initiative de ce bel établissement qui devance l'élaboration de la loi cantonale neuchâteloise, qui reste en suspens mais pour laquelle les expériences faites et éprouvées serviront sûrement à préciser les exigences de cette législation.

Il nous plaît de signaler l'avantage considérable qui résulte de la concentration de ces cours si différents sous une même administration, à condition que celle-ci soit vraiment pédagogique, laissant l'initiative et l'autonomie à chaque Section mais évitant les doubles emplois et les compétitions.

On est arrivé ainsi à faire comprendre, apprécier et accepter cet enseignement par les patrons et les apprentis, pour éviter les échecs dus à l'insuffisance des connaissances, trop souvent constatée lors des examens finals de capacité.

En horlogerie, le chômage forcé imposé aux professeurs dans une mesure douloureuse n'a pas été favorable à une production intense. Il est cependant juste de constater les résultats remarquables obtenus aux concours de l'Observatoire astronomique de Neuchâtel, au cours de cette année avec des chronomètres construits par des élèves de l'Ecole et réglés par leur professeur distingué.

La classe d'outilleurs, qui prépare les futurs chefs d'atelier de la construction mécanique a eu un effectif suffisant en rapport avec les procédés actuels de l'industrie horlogère.

Mais que dire des spécialités qui, naguère encore, étaient réputées et d'un travail intéressant, rémunérateur, dans lequel l'ouvrier apportait talent et précision, et qui, aujourd'hui, sont lourdement sacrifiées, par exemple l'achevage des échappements, le sertissage des pierres.

Ce sont des ateliers vides, des maîtres astreints à permuter, parce que l'industrie adopte des moyens nouveaux, précis, solides, économiques, et rapides, moyens rendus possibles par la plus grande perfection apportée aux machines employées pour faire les ébauches et les fournitures des rouages et des échappements, moyens qui entraînent une transformation considérable, qui s'impose, avec laquelle l'Ecole aussi doit compter.

Il en est très différemment dans les deux Ecoles de mécanique et d'électricité, où toutes sortes de travaux sont entrepris et exécutés pour les buts les plus divers, ce qui donne un enseignement technique et pratique fort intéressant pour ces jeunes gens. Ce n'est cependant pas sans appréhension qu'on assiste à un tel assaut de ces professions qui bien que mondialement répandues, sont déjà encombrées fortement, et accélèrent fatalement une réduction de la main d'œuvre qui devra trouver autre chose... mais quoi on chômera encore davantage.

## Postes, Télégraphes et Téléphones

### Colis postaux à destination des colonies espagnoles

Selon un télégramme de l'administration des postes d'Espagne, le service des colis postaux à destination des îles Canaries, des colonies espagnoles du Golfe de Guinée, de la zone espagnole du Maroc et des bureaux de poste espagnols de l'Afrique du Nord est suspendu. Les colis postaux à destination des colonies susmentionnées ne peuvent donc plus être acceptés au transport, jusqu'à nouvel avis.

## Avis de l'Information Horlogère Suisse

Rue Léopold Robert 42, La Chaux-de-Fonds

Les maisons

Bargetzi, Louis, Riedo Watch, Riedholz  
Livio, Angelo, Muralto  
Roth, J., Besançon  
Société des Montres Unic, Paris

sont en faillite. Les créanciers sont priés de nous envoyer le relevé de leur compte en triple, au plus vite, afin que nous puissions produire dans les délais.

— Les créanciers de la maison

Perret & Co., Fabrique Orwi, La Chaux-de-Fonds sont priés de nous envoyer le relevé de leur compte en triple, afin que nous puissions sauvegarder leurs intérêts.

— Nous mettons en garde contre:

Grassi, Dante, Milan  
Jost, Robert, Martigny  
Piller, Ed., Porrentruy.

## Information

### Renseignements consulaires

Monsieur F. A. Schumacher, Consul de Suisse à Sierra Leone, sera de passage au siège de Lausanne de l'Office suisse d'Expansion commerciale, le mercredi 9 septembre et y accordera des entrevues aux maisons désireuses de se documenter sur cette région.

Pour la Suisse allemande, cette entrevue aura lieu à Zurich, vendredi 4 septembre courant.

La circonscription consulaire de M. Schumacher s'étend sur les territoires de Gambie, de Sierra Leone, de la Côte d'Or, de Nigéria et des territoires sous mandat britannique du Togo et du Cameroun. Ces pays semblent se remettre rapidement des effets de la crise. Il serait sans doute opportun de se renseigner sur les possibilités qu'ils offrent à l'industrie suisse. Nos exportations en Afrique occidentale ont passé de 1,63 million de francs qu'elles étaient en 1934 à 1,76 million en 1935.

## Nécrologie

### † Georges Ducommun, Le Locle.

Mardi 25 août est décédé au Locle, dans sa 69<sup>e</sup> année, après quelques jours de grandes souffrances, M. Georges Ducommun, industriel, fondateur et propriétaire de la Fabrique Doxa Watch Factory.

C'est en 1890 que M. Georges Ducommun, alors emboîteur, commence la fabrication de montres dans un petit logement, au bas du Crêt-Vaillant. En 1896, après son mariage, il va habiter l'immeuble Billodes 28 où il continue la fabrication, mais sur des bases déjà élargies. En 1900, il construit la première partie de la Fabrique actuelle sous la raison sociale «Doxa», marque qu'il lance et qui prendra une place d'honneur sur le marché mondial de l'horlogerie. Et, en 1919, M. Georges Ducommun fait procéder à l'agrandissement de sa fabrique qui devient l'établissement tel qu'on le trouve aujourd'hui.

Quelques dates, quelques événements, mais qui disent mal la somme d'initiative, d'énergie, de travail, de capacités professionnelles, de soucis que représentent, pour celui qui les vécut, la création et le développement d'une telle entreprise. Et ce n'est que justice que de rendre hommage à un chef aussi capable et aussi apprécié que le fut M. Georges Ducommun.

En 1905, «Doxa» participait à l'Exposition de Liège, hors concours, et M. Georges Ducommun était membre du jury pour l'horlogerie. En 1925, à l'Exposition des Arts décoratifs, à Paris, M. Ducommun était appelé aux fonctions de président du groupe suisse de l'horlogerie et de vice-président du groupe international.

M. Georges Ducommun fut donc un homme de travail, un homme aussi d'une grande honnêteté. Ces deux qualités essentielles, jointes à plusieurs autres et à ses capacités professionnelles, lui ont permis de réussir dans sa grande entreprise et d'accomplir une tâche tout à fait exceptionnelle.

Chef apprécié, bienveillant et cordial, M. Ducommun laisse à chacun le souvenir d'un homme laborieux et consciencieux, d'un homme de bien au vrai sens du mot.

A sa famille si cruellement et si brusquement frappée va notre sympathie émue.

## Registre du Commerce

### Raisons sociales:

#### Enregistrement:

22/8/36. — Le Globe S. A., soc. an. cap. soc. fr. 30,000 nom., achat et vente d'outils et fourn. d'horlogerie, lunetterie, optique, etc. Cons. adm. Dr. Paul Meyer, de Boécourt, président, Alice Brodbeck née Grisel, de Liestal, Maurice Béguin, de Boudevilliers; Georges-E. Brodbeck, de Liestal, est nommé directeur, avec sign. indiv. Siège: Rue du Temple Allemand 51-53, La Chaux-de-Fonds.

#### Modifications:

30/6/36. — Jules Perrin-Bersot et Karl Küng-Kaufmann, décédés, sont sortis de la soc. n. coll. «Uhrensteinfabrik Perrin & Küng (Fabrique de pierres pour horlogerie) (Watch-jewels factory)», à Maisprach (Bâle-Camp.) Dame Vve Alice Perrin-Bersot, de Noiraigue et Dame Vve Emile Küng-Kaufmann, de Oberuzwil, y sont entrées comme associées dans la dite société, qui modifie sa raison sociale en celle de Perrin & Küng, Uhrensteinfabrikation (Fabrication de pierres pour horlogerie) (Manufacture of Watch-jewels). Procuration individ. est conférée à Jules Perrin-Fankhauser, de Noiraigue, celle conférée à René Perrin est radiée. La procuration individ. conférée à Charles Küng subsiste comme auparavant.

17/8/36. — Eldor Uhren A. G., Bienne. Constant Hammel est sorti du Cons. adm., sa sign. radiée.  
 17/8/36. — La soc. an. «Aegler, Société Anonyme, Fabrique des Montres Rolex & Gruen Guild A.», Bienne, réduit son cap. de 1 million à fr. 500,000 nom. et modifie sa raison sociale en celle de **Manufacture des Montres Rolex, Aegler Société Anonyme, (Manufactur der Rolex Uhren, Aegler Aktiengesellschaft) (Manufacture of Rolex Watches, Aegler Limited)**. Fred. G. Gruen et Georg J. Gruen sont sortis du Cons. adm. et Emil Borer, de Grindel, Soleure, chef technique, est nommé membre dudit Cons. et sign. collect. à deux comme procuré.  
 22/8/36. — La soc. an. «Fabrique Génia, Société Anonyme», Le Locle, est dissoute. La liquidation s'opère par les adm. actuels Ernest Dubois, Louis Huguenin, Gustave-Adolphe Ulrich, Bernard Gabus, Georges Gabus, tous déjà inscrits, et Edgar Nicolet, de La Sagne, sign. tous collect. à deux.  
 22/8/36. — La maison «Nochim Stroun», fabr., achat et vente d'horlogerie, Genève, modifie sa raison sociale en celle de **Nochim Stroun, Montres Dione (Dione Watch)**.

**Radiation:**

12/8/36. — Louis Bargetzi, Montre Riedo, Riedholz.

**Faillite:**

**Etat de collocation**

Débitrice: Soc. n. coll. **Arnould frères**, fabrique de cadrans, St-Imier.  
 Délai pour action en opposition: 5 septembre 1936.  
 Failli: **Nicolet, Arthur**, horloger, Tramelan-dessus.  
 Délai pour action en opposition: 8 septembre 1936.

**Suspension de la liquidation:**

Failli: **Stehlé Georges-Auguste**, gainier, rue Numa Droz 93, La Chaux-de-Fonds.  
 Délai pour action en opposition: 8 septembre 1936, avec avance des frais.

**Clôture de faillite:**

26/8/36. — **Flury & Schlatter**, vis de précision et décolletages, Bâle.

**Concordat:**

**Homologation du concordat:**

16/7/36. — **Steffen Jean**, industriel, Balerna (cession de tout l'actif aux créanciers).

**Brevets d'invention**

**Enregistrements:**

Cl. 71 f, n° 185462. 5 août 1935, 20 h. — Pendulette à cadrans multiples. — **Etablissements Ed. Jaeger, Société Anonyme**, 2, Rue Baudin, Levallois-Perret (Seine, France). Mandataires: Imer, de Wursterberger & Cie, Genève. — «Priorité: France, 28 août 1934.»

Cl. 71 f, n° 185463. 11 octobre 1935 18 h. — Dispositif pour l'assemblage de parties de montres, instruments, machines, etc. — **Henri Colomb**, 74 Avenue de Béthusy, Lausanne; et **Tavannes Watch Co. S. A.**, Tavannes (Suisse). Mandataire: A. Bugnion, Genève.

Cl. 71 f, n° 185464. 11 décembre 1935, 18 1/2 h. — Boîte de montre étanche. — **Hoeter & Cie.**, 29, Rue du Temple Allemand, La Chaux-de-Fonds (Suisse). Mandataire: A. Bugnion, Genève.

Cl. 71 k, n° 185465. 30 juillet 1935, 18 h. — Chronographe. — **Charles Jeanrenaud-Bovet**, 8, Rue des Sugits, Fleurier (Neuchâtel, Suisse). Mandataire: A. Bugnion, Genève.

**Radiations:**

Cl. 71 c, No. 180106. Procédé de fabrication d'un cadran et cadran obtenu par ce procédé.

Cl. 71 d, No. 166536. Echappement à ancre et procédé pour sa fabrication.

Cl. 71 f, No. 130728. Barrette de boîte de montre-bracelet à cornes.

Cl. 71 h, No. 119523. Réveil.

Cl. 71 k, No. 182126. Pièce d'horlogerie.

Cl. 73, No. 165208. Procédé de fabrication de platines de mouvements d'horlogerie à échappement ancre.

**Dessins et Modèles**

**Dépôts:**

No. 57089. 15 juillet 1936, 18 h. — Ouvert. — 6 modèles. — Dispositifs de fixation de montres sur sacs de dames. — **Comptoir général de Vente de la montre Roskopf Société anonyme Vve. Chs. Léon Schmid & Cie.**, La Chaux-de-Fonds (Suisse).

No. 57113. 18 juillet 1936, 9 h. — Cacheté. — 1 dessin. — Cadrans pour montres. — **Charles Glauser-Perrin**, Le Locle (Suisse).

No. 57117. 22 juillet 1936, 16 h. — Cacheté. — 1 modèle. — Pendulette. — **Marcel Seylaz**, Ebéniste, Neuchâtel (Suisse).

**Prolongation:**

No. 48223. 3 septembre 1931, 19 h. — (Ile période 1936-1941). — 1 modèle. — Boîte de montre. — **Société Anonyme Louis Brandt & Frère, Omega Watch Co.**, Bienne (Suisse). Mandataire: W. Koelliker, Bienne; enregistrement du 11 août 1936.

**Radiations:**

No. 47532. 26 mars 1931. — 2 modèles. — Outils d'horlogers.

No. 47563. 28 mars 1931. — 1 modèle. — Etui à chevalier pour montres et articles de bijouterie.

No. 32717. 21 juillet 1921. — 4 modèles. — Calibres de montres.  
 No. 32718. 21 juillet 1921. — 2 modèles. — Calibres de montres.  
 No. 38954. 17 avril 1926. — 2 modèles. — Boîtes de montres-bracelets.  
 No. 38962. 18 avril 1926. — 7 dessins. — Montres-briquets décorés.  
 No. 39011. 29 avril 1926. — 5 modèles. — Calibres de montres  
 No. 47627. 16 avril 1931. — 12 modèles. — Pendulettes.  
 No. 47639. 21 avril 1931. — 2 modèles. — Boîtes de montres-bracelets.  
 No. 47653. 23 avril 1931. — 3 modèles. — Raquettes pour mouvement d'horlogerie.  
 No. 47654. 23 avril 1931. — 1 modèle. — Coquerets pour mouvement d'horlogerie.  
 No. 32746. 6 août 1921. — 1 modèle. — Mécanisme de remontoir et de mise à l'heure à tirette.  
 No. 39045. 8 mai 1926. — 3 modèles. — Raquetterie et raquettes.  
 No. 39058. 12 mai 1926. — 6 modèles. — Calibre de montres et ponts pour calibres de montres.  
 No. 47715. 11 mai 1931. — 10 modèles. — Boîtes de montres-baguettes.  
 No. 47741. 15 mai 1931. — 3 modèles. — Cadrans de montres.

**COTES**

1 Septembre 1936

**Métaux précieux**

Argent fin en grenailles fr. 66.— le kilo.  
 Or fin, pour monteurs de boîtes > 3500.—  
 » laminé, pour doreurs > 3550.—  
 Platine manufacturé > 8.20 le gr.

Boîtes or et bijouterie, Cote N° 3 en vigueur dès le 25 juin 1935.

**Cours du Diamant-Boart:**

**Prix de gros en Bourse au comptant**

Boart qualités courantes	Par carat	fr. 2.35 à 2.45
Grain fermé, petit roulé		> 2.45 > 2.55
Boart boules		> 2.55 > 2.65
Boart qualités spéciales		> 2.65 > 2.85
Boart Brésil		> 3.85 > 4.20
Carbone (Diamant noir)		> 18.— > 20.—

**Cours communiqués par:**

**Maison Baszanger**

6, rue du Rhône, Genève.

**Escompte et change:**

Suisse: Taux d'escompte 2 1/2 %  
 » » avance s/nantissement 3 1/2 %

	Parité	Escompte	Demande	Offre
	en francs suisses	%		
France	100 Francs	20.305	3	20.16
Gr. Bretagne	1 Liv. st.	25.22	2	15.41
U. S. A.	1 Dollar	3.61	1 1/2	3.05
Canada	1 Dollar	5.18	—	3.05
Belgique	100 Belga	51.88	2	51.60
Italie	100 Lires	27.28	4 1/2	—
Espagne	100 Pesetas	100.—	5	24.45*
Portugal	100 Escudos	22.93	4 1/2	13.75
Hollande	100 Florins	208.32	3	14.25
Indes néerl.	100 Guilders	208.32	—	208.55
Allemagne	100 Reichsmk.	123.47	4	209.—
Dantzig	100 D.Gulden	58.14	5	123.60
Autriche	100 Schilling	72.93	3 1/2	58.30*
Hongrie	100 Pengö	90.64	4	57.75*
Tchécoslov.	100 Cour.	15.35	3	89.95*
Estonie	100 Cour.	138.89	4 1/2	12.74*
Lettonie	100 Lats	100.—	5 1/2	84.—
Lithuanie	100 Lits	51.82	6	100.70
Russie	1 Rouble or	0.61	8	101.50
Suède	100 Cr. sk.	138.89	2 1/2	52.—
Norvège	100 Cr. sk.	138.89	3 1/2	79.40
Danemark	100 Cr. sk.	138.89	3 1/2	77.40
Finlande	100 Markka	13.05	4	79.80
Pologne	100 Zloty	58.14	5	77.70
Yougoslavie	100 Dinars	9.13	5	68.70
Albanie	100 Francos	100.—	7 1/2	69.10
Grèce	100 Drachmes	6.72	7	6.90
Bulgarie	100 Leva	3.74	6	58.30*
Roumanie	100 Lei	3.10	4 1/2	7.15*
Turquie	100 Livres t.	2278.50	5 1/2	—
Egypte	100 Livres ég.	2261.80	—	1.80
Afrique Sud	1 Liv. st.	25.22	3 1/2	159.20
Australie	1 Liv. st.	25.22	4 1/4	17.20
Argentine 1)	100 Pesos pap.	220.—	6	12.45
Argentine 2)	»	»	»	85.50
Brazil 1)	1000 Milreis	62.—	—	87.—
Brazil 2)	»	»	»	102.20
Chili	100 Pesos or	63.05	5	103.40
Uruguay	100 Pesos or	536.—	—	19.—
Colombie	100 Pesos	504.43	4	27.—
Pérou	100 Soles pér.	145.10	6	27.50
Equateur	100 Sucres	103.63	4	11.50
Bolivie	100 Bolivianos	189.16	—	156.50
Vénézuéla	100 Bolivars	100.—	—	—
Mexique	100 Pesos	258.32	—	76.—
Philippines	100 Pesos	259.13	—	84.—
Indes brit.	100 Roupies	189.16	3	153.50
Chine	100 Dollars	—	—	115.—
Japon	100 Yens	258.33	3.29	93.—

\*) Cours du service international des virements postaux.

1) Cours officiel. — 2) Cours libre.

NB. Les cours indiqués pour les pays d'outre-mer sont approximatifs.

Imprimeurs: **Haepli & Co., La Chaux-de-Fonds**

**OFFICE FIDUCIAIRE**

**Dr F. SCHEURER & Cie**

Neuveville Bienne Neuchâtel  
 Tél. 87.246 Tél. 23.34 Tél. 51.419

Importante maison sortirait par séries régulières

**- terminages -**

petites pièces 5 1/4". 6/10 Fleurier, 8 3/4 et 10 1/2".  
 l'aire offres avec prix sous chiffre **P 4673 J** à **Publicitas St-Imier**.

**BUREAU FIDUCIAIRE ET COMMERCIAL**

**Georges Faessli**

Licencié ès sciences commerciales et économiques.  
**Expertises. — Comptabilités. — Impôts.**  
 Diplôme Chambre suisse pour expertises comptables.  
 Promenade Noire 3 **NEUCHÂTEL** Téléphone 52.290

Celui qui répond à une annonce sous chiffre en joignant des

**Photographies et Certificats originaux**

le fait sous sa propre responsabilité.

L'adresse des annonceurs utilisant un chiffre ne pouvant en aucun cas être divulguée, Publicitas ne garantit pas la restitution de ces documents et ne peut assumer de ce fait aucune responsabilité.

Ne joindre que des **COPIES** de certificats.

**NOTZ & CO.**  
**BIENNE**  
**ACIER**  
**SANDVIK**

**BREVETS**  
**W. FR. MOSER**  
 Ing.-Conseil  
 Bienne, aven. de la Gare, 20  
 La Chaux-de-Fonds, Berne

**Pierres fines**

Scierie, avec outillage moderne, accepte encore 50 à 100.000 carats de sciages d'horlogerie par mois. Travail irréprochable. Prix raisonnable. S'adresser à case postale 3818, Solduno (Tessin).

**Demande offres en**

**mouvements terminés**

6 3/4" ronds et 6 3/4" ovalisés, Font. Ordres importants à sortir.  
 Faire offres sous chiffre **M 66865 X** à **Publicitas Genève**.

La Chambre suisse de l'Horlogerie, rue de la Serre 58, à La Chaux-de-Fonds, tient à la disposition des industriels intéressés, pour être consulté dans ses bureaux:

Le Répertoire des brevets d'inventions suisses pour l'horlogerie et les branches annexes, facilitant les recherches d'antériorité.

Le Répertoire des marques de fabrique pour l'horlogerie.

Les tableaux de statistique d'exportation d'horlogerie par pays.

Les principaux journaux horlogers suisses et étrangers.

**Pitons acier**

cylindriques, triangulaires, demi-lunes.  
 Grande production. — Prix modérés.  
 Pierre-H. LAMBERT, Gorgier (Neuchâtel)

Atelier organisé entrepren-drait

**terminages**

de petites pièces ancre de 3 3/4 à 8 3/4 lig. Travail sérieux.  
 Faire offres sous chiffre **P 2919 N** à **Publicitas Neuchâtel**.

**Fournitures de bureau**

**TIMBRES CAOUTCHOUC**

**Vve C. Luthy**  
 La Chaux-de-Fonds

**COQUERETS PLAQUES**  
**ACIER**  
**CONTREPIVOTS**  
 WEBER FRÈRES  
 ST-IMIER

**GERMIQUET Frères**

**Sorvilier (J. b.)**

Spécialités:  
 Axes de balanciers,  
 Tiges d'ancre

POUR NOS EXPORTATEURS D'HORLOGERIE

# Correspondances des Paquebots - Poste

Service des lettres

Valables du 1<sup>er</sup> Septembre au 2 Octobre 1936

**■ Pour votre correspondance urgente utilisez la poste aérienne.**

PAYS	Date des départs	Dernière heure pour la remise dans la boîte aux lettres à					Durée probable du trajet		
		La Chaux-de-Fonds	Genève Poste pr.	Locle	Bienne	Soleure			
EUROPE	1. Crète (via Athènes) par le train Orient-Express jusqu'à Athènes	Chaque jour	Semaine 20.30 Dimanche 20.30	le lendem. 0.30	20.—	21.50	20.30	Athènes = 5 jours Départ d'Athènes par prochaine occasion	
	2. Malte voie de Syracuse	Départ de Chiasso tous les jours, sauf le jeudi	Semaine 18.40 Dimanche 18.40	17.30	18.—	20.20	20.30	Syracuse à Malte = 11 à 12 heures	
ASIE	3. Chine (Hong-Kong, Macao), Kiautschou, Mandchourie, Philippines Canton, Hong-Kong, Manille, Shanghai, Tientsin via Berlin-Varsovie-Moscou	Chaque dimanche et mercredi Chaque lundi et jeudi	via Bâle 18.40	17.30	18.—	21.50	18.10	Hongkong = environ 25 jours Shanghai = environ 30 jours De Hongkong à Manille 3-4 fois par semaine en 2-3 jours	
	5. Ceylan	Sept. 2****, 3**, 5***, 9**, 14***, 17****, 19****, 24*. Oct. 2**.	*) via Genève 20.30 ) via Chiasso 11.45 ) via Chiasso 8.40 ) » 18.40	le lendemain 0.30 10.30 7.30 17.30	20.— 11.— 8.— 18.—	21.50 13.20 10.— 20.20	20.30 13.40 10.30 20.30	Colombo = 14 à 16 jours	
	6. Chypre, Palestine	Voir Egypte	—	—	—	—	—	Larnaca = 5 à 7 jours	
	7. Inde Britannique (sauf Ceylan), Aden, Chandernagor, Goa, Pondicherry, Afghanistan et Belouchistan	Sept. 2***, 3, 4, 10, 17, 18, 24. Oct. 2*.	via Genève (Mars.) 20.30 ) via Chiasso 8.40 ) via Chiasso 11.45 ) » 18.40	le lendem. 0.30 7.— 10.30 17.30	20.— 8.— 11.— 18.—	21.50 10.— 13.20 20.20	20.30 10.30 13.40 20.30	Aden = 9 jours Bombay = 10-14 jours	
	8. Mésopotamie (Irak), Perse méridionale via Stamboul-Alep-Damas	Chaque mercredi *) Chaque samedi **)	*) via Chiasso 8.40 ) via Chiasso 11.45	7.20 10.30	8.— 11.—	10.— 13.20	10.30 13.40	Bagdad = 9 jours	
	9. Perse septentrionale via Berlin-Varsovie-Moscou-Bakou	Tous les jours, excepté le dimanche	via Bâle 8.40	7.—	8.—	10.—	10.15	Pehlevi = 9 à 11 jours	
	10. Syrie, République Libanaise, Etats des Alouites via Stamboul-Adana	Chaque lundi, mardi, vendredi et samedi *) Chaque samedi **)	*) via Chiasso 18.40 ) via Chiasso 11.45	17.30 10.30	18.— 11.—	20.2 13.20	20.30 13.40	Alep = 6 jours Beyrouth = 7 jours Damas = 7 jours	
	11. Indes Néerlandaises, Bornéo, Penang, Siam	Sept. 3**, 10, 14***, 17, 24**. Oct. 1, 2**.	via Chiasso 18.40 ) via Chiasso 11.45 ) via Genève 16.55 ) via Chiasso 8.40	17.30 10.30 10.30 7.—	18.— 11.— 8.—	20.20 13.20 10.—	20.30 13.40 10.30	Sabang = 16-18 jours Batavia = 20-23 jours Padang = 22-24 jours	
	12. Singapore, Cochinchine, Annam, Tonkin	Sept. 2***, 3*, 14****, 17****, 24*. Oct. 2****.	*) via Genève 20.30 ) via Chiasso 11.45 ) » 18.40 ) » 8.40	le lendemain 0.30 10.30 17.30 7.—	20.— 11.— 18.— 8.—	21.50 13.20 20.20 10.—	20.30 13.40 20.30 10.30	Singapore = 17-21 jours de Singapore à Saïgon par la prochaine occasion	
	13. Japon, Formose, Corée via Berlin-Varsovie-Moscou	Tous les jours, excepté le dimanche	via Bâle 15.15	13.45	14.30	21.50	18.10	Shimonoseki = 14 à 17 jours Tokio = 15 à 18 jours	
	AFRIQUE	14. Egypte	Toujours via Chiasso	*) via Chiasso 18.40	17.30	18.—	20.20	20.30	Port-Saïd = 5 jours Alexandrie = 4 jours
		15. Colonie du Cap, Natal, Orange, Rhodesia, Transvaal, Basoutoland, Bechouanaland, Lourenço-Marquès, Mozambique	Sept. 2*, 3**, 9*, 10**, 11*, 16, 17**, 23*, 24**, 30*. Oct. 1**.	via Bâle 15.15 ) » 20.30 ) ou Marseille 8.40 ) » 18.40 ) » 11.45	le lendem. 13.45 0.30 12.— 17.30 10.30	14.30 20.— 8.— 18.— 11.—	17.40 21.50 10.— 20.— 13.50	18.10 20.30 9.30 20.30 13.40	Capetown = 18 jours de Capetown: à Durban 48 heures à Bloemfontein 28 » à Johannesburg 30 » à Pretoria 30 » à Lourenço-Marquès 4 jours
		16. Zanzibar, Afrique orient. brit.	Sept. 1**, 4*, 9**, 10*, 18*, 23**, 24*, 30**. Oct. 2*.	*) via Genève 20.30 ) via Genève 16.55	lend. 0.30	20.—	21.50	20.30	Zanzibar = 14 à 15 jours
AMÉRIQUE	17. Etats-Unis Amérique Nord ainsi que: Mexique, Amérique Centrale. Via New-York	Sept. 1***, 2***, 5***, 8***, 9***, 10***, 14***, 15***, 16***, 17***, 18***, 22***, 23***, 24***, 29***. Oct. 2***.	via Bâle *) 15.15 ) 11.45 via Gênes ou Bâle **) 18.40	13.45 10.30 le lendem. 0.30 17.30	14.30 11.— 18.—	17.40 13.20 20.20	18.10 13.40 20.30	New-York = 8 à 9 jours † Dépêches soldes par poste aérienne Bâle-Cherbourg via le Havre.	
	18. Canada	Comme Etats-Unis (voir n° 17) et en outre: Sept. 4**, 10*, 18**, 24*.	*) via Bâle 18.40 ) » 15.15	17.30 13.45	18.— 14.30	20.20 17.40	20.30 18.10		
	19. Argentine, Bolivie, Brésil *, Chili, Paraguay, Uruguay ) excepté Para, Pernambuco et Bahia	Sept. 1*, 2**, 4*, 8***, 9, 11*, 18*, 21***, 24***, 25***, 25*, 26*. Oct. 2*.	via Bâle (Chiasso) 11.45 ) » 15.15 ) » 20.30 ) via Chiasso 18.40 ) via Genève 12.35 ) via Chiasso 8.40	10.30 13.45 le lendem. 0.30 17.30 7.—	11.— 14.30 20.— 18.— 12.— 8.—	13.20 17.40 21.50 20.20 12.30 10.—	13.40 18.10 20.30 20.30 11.30 10.15	Buenos-Ayres = 20 jours Rio de Janeiro = 16 jours de Buenos-Aires à La Paz environ 3 jours de Buenos-Aires à Santiago et Valparaiso environ 2 jours	
AUSTRALIE	20. Australie méridionale, occidentale, Nouvelles Galles du Sud, Queensland, Tasmanie, Nouvelle Calédonie, Nouvelle-Zélande, Victoria	Sept. 5*, 10, 19*, 24. Oct. 3*.	via Genève 20.30 ) via Chiasso 8.40	le lendem. 0.30 7.—	20.— 8.—	21.50 10.—	20.30 10.30	Fremantle = 22-26 jours Adelaïde = 24-28 » Melbourne = 25-29 » Sydney = 26-30 » Brisbane = 28-32 »	

Observations: L'heure indiquée comme dernière limite concerne les lettres « ordinaires » seulement, les « lettres recommandées » doivent par contre, en règle générale, être remises au guichet — au minimum — 20 minutes avant les heures prévues ci-dessus.

La désignation du port d'embarquement (via Naples, via Lisbonne, par exemple) est facultative, le bureau de poste acheminant — toujours — par la voie la plus rapide.

Il n'est accepté aucune responsabilité quant à l'horaire ci-dessus.

■ Pour le Canada, les envois de la poste aux lettres renfermant des objets passibles des droits de douane bénéficient du tarif douanier minimum lorsqu'ils sont acheminés directement au Canada par la voie de la Grande-Bretagne. Ces envois doivent porter la mention « via Grande-Bretagne, paquebot canadien ».

## POUR NOS EXPORTATEURS D'HORLOGERIE

**Correspondances des Paquebots - Poste**

Colis postaux

Septembre 1936

En ce qui concerne l'expédition des colis postaux-avion, prière de s'adresser aux offices de poste.

PAYS	Date des Départs	Dernier jour de consignation à					Durée du transport du bureau d'échange au port de débarquement
		Chaux-de-Fonds	Genève	Locle	Bienne	Soleure	
Grèce *) Turquie	Sept. 2, 4 <sup>1)</sup> , 7 <sup>1)</sup> , 9, 11 <sup>1)</sup> , 14 <sup>1)</sup> , 16, 18 <sup>1)</sup> , 21 <sup>1)</sup> , 23, 25 <sup>1)</sup> , 28 <sup>1)</sup> , 30. Oct. 2 <sup>1)</sup> , 5 <sup>1)</sup> , 7, 9 <sup>1)</sup> , 12 <sup>1)</sup> , 14, 16 <sup>1)</sup> , 19 <sup>1)</sup> , 21, 23 <sup>1)</sup> , 26 <sup>1)</sup> , 28, 30 <sup>1)</sup> de Chiasso. <sup>1)</sup> excepté la Turquie.	veille: 13.00	veille: 12.00	veille: 12.00	veille: 18.45	veille: 18.45	Salonique = 4-5 jours Volo = 4-7 jours Le Pirée = 5 jours Constantinople = 6 jours
Colis flèches	*) Les colis postaux à destination des provinces Macédoine et Thessalie sont expédiés de Chiasso tous les jours ouvrables par la voie de terre. départ de Lausanne 5.40, tous les jours pour Salonique, Athènes, Constantinople, Angora, Eski-Chéhir et Adana.	veille: 12.00	veille: 12.00	veille: 12.00	veille: 12.00	veille: 12.00	Salonique = 2 jours Athènes = 2 1/2 jours Constantinople = 2 1/2 jours Eski-Chéhir = 3 1/2 jours Angora = 3 1/2 jours Adana = 3 1/2 jours
Aden, Inde britannique Iraq et Iran	chaque jeudi de Genève	mercredi 18.45	mercredi 18.45	mercredi 18.45	mercredi 18.45	mercredi 18.45	Aden = 10 jours Bombay = 14 jours Zahédane (Duzdap) = 19 jours Bouchir = 20 jours Basrah = 21 jours Baghdad = 22 jours Kasré-Chirine = 23 jours
Hongkong. Chine et Japon	Sept. 2 <sup>2)</sup> , 3 <sup>1)</sup> , 12 <sup>2)</sup> , 14 <sup>2)</sup> , 17 <sup>1)</sup> , 23 <sup>1)</sup> , 30 <sup>2)</sup> . Oct. 1 <sup>1)</sup> , 10 <sup>2)</sup> , 12 <sup>2)</sup> . <sup>1)</sup> de Genève <sup>2)</sup> de Chiasso <sup>3)</sup> excepté le Japon <sup>4)</sup> seulement le Japon	<sup>1)</sup> veille: 18.45 <sup>2)</sup> veille: 13.00	veille: 18.45 veille: 12.00	veille: 18.45 veille: 12.00	veille: 18.45 veille: 18.45	veille: 18.45 veille: 18.45	Hongkong = 30-32 jours Shanghai = 33-37 jours Kobé = 36-41 jours Yokohama = 41-46 jours
Siam	Sept. 3 <sup>1)</sup> , 12 <sup>2)</sup> , 14 <sup>2)</sup> , 17 <sup>1)</sup> . Oct. 1 <sup>1)</sup> , 10 <sup>2)</sup> , 12 <sup>2)</sup> . <sup>1)</sup> de Genève <sup>2)</sup> de Chiasso	<sup>1)</sup> veille: 18.45 <sup>2)</sup> veille: 13.00	veille: 18.45 veille: 12.00	veille: 18.45 veille: 12.00	veille: 18.45 veille: 18.45	veille: 18.45 veille: 18.45	Penang = 23 à 25 jours, de Penang à Bangkok par chemin de fer en 2 jours
Ceylan. Etablissement du Détroit, Indes orientales néerlandaises	Sept. 2 <sup>** 4)</sup> , 2 <sup>* 3)</sup> , 8 <sup>** 2)</sup> , 10 <sup>* 4)</sup> , 12 <sup>* 3)</sup> , 14 <sup>* 3)</sup> , 17 <sup>* 23**</sup> , 30 <sup>* 3)</sup> . Oct. 1 <sup>1)</sup> , 8 <sup>*</sup> . *) de Chiasso **) de Genève <sup>1)</sup> excepté Ceylan. <sup>2)</sup> seulement Ceylan. <sup>3)</sup> excepté Indes néerlandaises. <sup>4)</sup> seulement Indes néerlandaises.	*) veille: 13.00 **) veille: 18.45	veille: 12.00 veille: 18.45	veille: 12.00 veille: 18.45	veille: 18.45 veille: 18.45	veille: 18.45 veille: 18.45	Colombo = 16-19 jours Singapore = 21-25 jours Belawan Deli = 20-23 jours Batavia = 23-26 jours
Chypre, Iraq, Palestine, Syrie	Sept. 2 <sup>3)</sup> , 4 <sup>§)</sup> , 7, 10 <sup>§)</sup> , 14, 16 <sup>3)</sup> , 17 <sup>3)</sup> , 18 <sup>§)</sup> , 21, 24 <sup>§)</sup> , 28, 30 <sup>3)</sup> . Oct. 2 <sup>§)</sup> , 5. de Chiasso §) excepté Chypre <sup>1)</sup> seulem. Palestine et Iraq. <sup>2)</sup> excepté Chypre et Iraq. <sup>3)</sup> seulem. Palestine.	veille: 13.00	veille: 12.00	veille: 12.00	veille: 18.45	veille: 18.45	Larnaca = 6 jours Haïfa = 6-7 jours Jaffa = 6-7 jours Beyrouth = 6-8 jours Damas = 6-7 jours Alep = 7-8 jours Jerusalem = 6-7 jours Bagdad = 7-8 jours Alep = 4 jours
Colis flèches (pour la Syrie et l'Iraq)	départ de Lausanne 4.38, tous les jours (l'Iraq seulement mardi et vendredi.)	veille: 12.00	veille: 12.00	veille: 12.00	veille: 12.90	veille: 12.00	
Egypte	Sept. 2, 4, 7, 10, 12, 14, 17, 18, 21, 24, 28, 30. Oct. 2, 5. de Chiasso	veille: 13.00	veille: 12.00	veille: 12.00	veille: 18.45	veille: 18.45	Alexandrie = 4-5 jours
Etats-Unis d'Amérique	Sept. 2, 4, 7, 9, 11, 12, 15, 16, 19, 21, 23, 28, 29. Oct. 1, 5. de Bâle 17	veille: 17.00	veille: 15.00	veille: 16.00	veille: 18.45	veille: 18.45	New-York = 7-9 jours
Argentine	Sept. 2 <sup>3)</sup> , 3 <sup>3)</sup> , 8 <sup>1)</sup> , 10 <sup>3)</sup> , 17 <sup>3)</sup> , 19 <sup>2)</sup> , 23 <sup>1)</sup> , 24 <sup>3)</sup> , 25 <sup>3)</sup> . Oct. 1 <sup>3)</sup> , 3 <sup>1) 2)</sup> , 8 <sup>3)</sup> . <sup>1)</sup> de Chiasso. <sup>2)</sup> de Genève. <sup>3)</sup> de Porrentruy.	<sup>1)</sup> veille: 13.00 <sup>2) 3)</sup> veille: 18.45	veille: 12.00 veille: 18.45	veille: 12.00 veille: 18.45	veille: 18.45 veille: 18.45	veille: 18.45 veille: 18.45	Buenos-Aires = 16-17 jours
Australie	Sept. 4 <sup>*</sup> , 10 <sup>**</sup> , 18 <sup>*</sup> , 24 <sup>**</sup> . Oct. 2 <sup>*</sup> , 8 <sup>**</sup> . *) de Chiasso **) de Genève	*) veille: 13.00 **) veille: 18.45	veille: 12.00 veille: 18.45	veille: 12.00 veille: 18.45	veille: 18.45 veille: 18.45	veille: 18.45 veille: 18.45	Fremantle = 26-28 jours Adelaïde = 30-32 jours Melbourne = 32-34 jours Sydney = 35-37 jours Brisbane = 39 jours

§) Colis sans valeur déclarée seulement.

Lorsque le départ a lieu le lundi, les colis doivent être consignés au plus tard, le samedi, jusqu'à 17 heures.

**OCCASION UNIQUE**

Pour cause de décès à vendre  
6 balanciers dont un à friction,  
ainsi que tours mécaniques,  
le tout en parfait état.  
Faire offres à M. Adrien BECK,  
Hirondelles 14, La Chaux-de-Fonds.

**Angleterre**

Vente exclusive en spécialités horlogères est demandée par M. Hans Baumgartner, case postale, Grenchen (Sol.).  
Seules les maisons livrant une qualité soignée, impeccable et des articles vraiment intéressants sont priées d'écrire.

**ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE**

Suisse, établi depuis de longues années à New-York, connaissant parfaitement le marché horloger et la clientèle,  
**désire représenter**  
fabrique d'horlogerie spécialisée dans la production d'articles soignés. Meilleures références à disposition. Peut fournir caution et au besoin participation financière à l'établissement d'un bureau de vente à New-York. Les maisons intéressées sont priées de faire parvenir leur adresse à l'étude de M<sup>e</sup> Auguste Roulet, avocat, rue du Concert, à Neuchâtel, qui fera suivre.  
Discrétion d'honneur assurée.

**ARBRES DE BARILLETS FINIS**  
QUALITÉ EXTRA SOIGNÉE  
ET BON COURANT

TIGES GARNIES  
TIGES SEULES

TÉLÉPHONE  
N° 94.132

SPÉCIALITÉ DE  
**GRANDES MOYENNES**  
PIVOTÉES ET LANTERNÉES

PIGNONS PIVOTÉS  
DE TOUS GENRES

CHAUSSÉES,  
MINUTERIES  
CANONS, ETC.,

AXES DE  
BALANCIERS

**MANUFACTURE DE FOURNITURES D'HORLOGERIE**  
**CÉLESTIN KONRAD**  
MOUTIER (SUISSE)

**Installation de Dépoussiérage**  
**pour Lapidaires, Tours à polir, etc.**  
avec ou sans filtrage de l'air  
Récupération de poussières de métaux précieux, etc., pour horlogers, orfèvres.

**VENTILATION S. A., Stäfa (Zurich)**  
Téléphone 930.136

**ZOLLINGER & STAUSS**  
LA CHAUX-DE-FONDS  
Rue Numa Droz 154. Tél. 24.257

**Fabrique d'Étampes et Bureau technique**  
pour Horlogerie et Appareils

Construction de calibres interchangeables  
Outillages d'horlogerie  
Spécialités d'ancres, roues et balanciers  
Travail rapide et soigné

**Pierres chassées (200 calibres)** Livre vite bien  
Spécialité : **CHRONOGRAPHES** bon marché

**ALBERT STEINMANN**

Téléphone 22.459 Chaux-de-Fonds, Léop. Robert 109 (2<sup>me</sup> étage)  
Outillé pour faire les préparages d'ébauche.  
Pierres et pièces détachées pour boussoles et tous instruments de précision.  
Se charge de tous travaux de grandes séries.

**BANQUE FÉDÉRALE**  
(SOCIÉTÉ ANONYME)  
**LA CHAUX-DE-FONDS**

**TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE**  
AUX MEILLEURES CONDITIONS

**Pierres fines pour l'Horlogerie**  
Grenat, saphirs, rubis, etc.

**RUBIS SCIENTIFIQUES**

Pierres à emboutir	Pierres-boussoles
Pierres à chasser	pr compteurs électriques
Diamètre précis	Pierres pour rhabillages

**THEURILLAT & Co**  
**PORRENTROY**  
Livraison par retour

**Pierres chassées et Sertissages**  
**BRUNNER FRÈRES**

Téléph.: Bureau 31.257  
Domicile 31.598

**LE LOCLE, Les Ecreuses**

*Livrent n'importe quelle ébauche dans les 24 heures*

**CHATONS**  
**BOUCHONS**  
**PIERRES FINES**

*Grosse production.  
Demandez les prix.*

**Grossiste**

Fabrique conventionnelle peut entreprendre grandes commandes en cyl. 5 1/4 à 16/18 lig. Exécution très sérieuse. (Eventuellement aussi terminages).  
Demandes sous chiffre **M 5948 Sn à Publicitas Soleure.**

**Angleterre**

**Voyageur-  
Représentant  
expérimenté**

connaissant le pays et la clientèle. Commandes et placement de marchandises peut entrer en relations de suite.  
Offres sous chiffre **P10841 N à Publicitas Chaux-de-Fonds.**

**Disponible**

forte quantité de  
**mouvements ancre**  
15 rubis 8 3/4 lig. rd. Felsa.

Ecrire sous chiffre **B10653 Gr à Publicitas Grenchen.**

**Tournages**  
de pierres en tous genres

Travail précis et soigné  
Prix avantageux  
Prix spéciaux pour grandes séries régulières  
Vermell et Grenat soignées.  
**Aimé MICHOT-JACCARD**  
Les Pierrettes, St-Aubin  
Tél. 67.256

**Belgique - Hollande**

Lots d'occ., soumettez off. dét. avec derniers prix.  
**E. Feldmann,**  
2, Rue de l'Esplanade,  
**Bruxelles.**

BEAU  
TRAVAIL..

Examinez à la loupe un cadran radium Monnier. Pas un défaut ne s'y révèle. Partout la matière lumineuse est déposée avec le même soin, la même régularité. C'est un des facteurs de notre réputation.

MONNIER  
RADIUM

LA CHAUX-DE-FONDS  
TOURELLES 38  
TÉLÉPH. 22.438

**Office des Faillites de La Chaux-de-Fonds.**  
**Vente de gré à gré.**

L'administration de la Masse en faillite de Georges-E. Brodbeck, succ. de Le Globe S. A., à la Chaux-de-Fonds, offre en vente de gré à gré, en bloc ou en 2 lots, les stocks de fournitures d'horlogerie et d'optique dépendant de la dite masse, ainsi que les marques déposées, principalement celle Le Globe.

Pour visiter, s'adresser à l'Office où les offres seront reçues **jusqu'au 21 septembre.**